



VILLE DE  
HOUILLES

## DEMANDE DE SUBVENTION - FONCTIONNEMENT 2022 ASSOCIATIONS PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

**Dossier à retourner avant le 7 janvier 2022**

### Identification de la personne chargée du présent dossier de subvention

Nom : Prénom :  
Fonction : Tél. :  
Courriel :

Nom de l'association :

Subvention demandée : ..... euros

- 1<sup>ère</sup> demande .....
- Renouvellement.....

### Cadre réservé à l'administration

Dossier reçu le : ..... Elu référent : .....

Dossier complet : oui  non  ..... Service instructeur : .....

Subvention demandée en 2021 : ..... €

Subvention octroyée en 2021 : .....€

Présentation en commission « vie associative » le : .....

Montant proposé par la commission « vie associative » : ..... €

Subvention accordée pour l'année N – décision du conseil municipal : ..... €



**IMPORTANT** Tout dossier incomplet ou parvenu après la date butoir ne sera pas pris en considération.

## Identification du demandeur

**Nom de l'association :** .....

**Adresse du siège social :** .....

.....

**Objet :** .....

**Date de création :** .....

**Numéro d'enregistrement et date de parution au JO :** .....

**Numéro de SIRET :** .....

**Nom du Président :** .....

**Adresse postale :** .....

**Téléphone :** ..... **Email :** .....

**Nom du trésorier :** .....

**Adresse postale :** .....

**Téléphone :** ..... **Email :** .....

**Nom du secrétaire :** .....

**Adresse postale :** .....

**Téléphone :** ..... **Email :** .....

**Date de votre dernière Assemblée Générale (A.G.) :** .....

## Renseignements administratifs et juridiques

### Compte bancaire ou postal :

Banque :

Adresse de l'agence :

Code Banque : Guichet : N° Compte :



Joindre un relevé d'identité Postal (RIP) ou Bancaire (RIB)

### Assurance :

Compagnie :

Cabinet :

N° de police :

Nature des risques couverts :



Joindre une photocopie de l'attestation d'assurance

Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	Attribué par :	En date du :

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ?

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes\* ?

\* Obligation notamment pour toute association qui reçoit annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions, conformément à l'article L 612-4 du code de commerce ou au décret n°2006-335 du 21 mars 2006

## Adhérents et personnels

**NOMBRE TOTAL D'ADHÉRENTS** à la date de la dernière A.G. : en 2021 : ..... (en 2020 : .....)

**RÉPARTITION :**

Nombre d'adhérents oillois : en 2021 : ..... (en 2020 : .....)

Nombre d'adhérents habitant dans une autre commune : en 2021 : ..... (en 2020 : .....)

Montant global des adhésions hors licence : .....

*Si une partie de l'adhésion est reversée à une fédération, en indiquer le montant : .....*

**NOMBRE DE SALARIÉS :**

Nombre total de salariés : en 2021 : ..... (en 2020 : .....)

Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) : en 2021 : ..... (en 2020 : .....)

Cumul des salaires annuels bruts : en 2021 : ..... (en 2020 : .....)

**NOMBRE DE BÉNÉVOLES ET DE VOLONTAIRES :**

Nombre de bénévoles : en 2021 : ..... (en 2020 : .....)

Nombre de volontaires : en 2021 : ..... (en 2020 : .....)

**RAYONNEMENT DE L'ASSOCIATION :**

Communal     Départemental     Régional     National     International







**IV- Informations budgétaires complémentaires**

- Montant du résultat financier du dernier exercice connu : .....€ (précisez l'année : .....)  
 \_\_\_\_\_

- Montant des réserves propres de l'association au 31 décembre 2021 : .....€ (fournir les trois derniers relevés bancaires de l'ensemble des comptes de l'association)  
 \_\_\_\_\_

- Montant de votre budget prévisionnel année 2022 : ..... €  
 \_\_\_\_\_

- Que représente, en pourcentage, la subvention demandée en 2022 dans le budget global de l'association : .....%  
 \_\_\_\_\_

- Quel est le nombre de salariés rémunérés par l'association : .....  
 \_\_\_\_\_

- Que représente en pourcentage, les frais de personnel dans le budget global de l'association : ..... %  
 \_\_\_\_\_

- L'association bénéficie-t-elle de prestations en nature de la part de la ville ? (*mise à disposition de locaux communaux et fréquence, de personnel, de matériel, de service, etc...*). Établir la liste ci-dessous, de façon précise :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



## Budget prévisionnel 2022

CHARGES	MONTANT EN €	PRODUITS	MONTANT EN €
<b>60 - Achat</b>		<b>70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b>	
Loyer		Prestation de services	
Achats non stockés de matières et de fournitures (de bureau)		Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Sponsors, publicités	
Fourniture d'entretien et de petit équipement		Entrées spectateurs, buvettes	
Autres fournitures		Lotos, vide-greniers etc.	
		Cotisations	
<b>61 - Services extérieurs</b>		Participation aux déplacements	
Locations (installations)			
Entretien et réparation		<b>74- Subventions d'exploitation</b>	
Assurance locaux et matériel		Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Autres assurances		-	
Documentation, revues		-	
Stages, colloques, séminaires		Région :	
Divers		-	
		-	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		Département :	
Licences		-	
Publicité, publication		-	
Réunions, réceptions, missions		Ville de Houilles :	
Déplacements hors compétitions		-	
Déplacements compétitions		-	
Frais postaux et de télécommunications		Autres collectivités :	
Services bancaires		-	
Autres		-	
<b>63 - Impôts et taxes</b>			
Impôts et taxes sur rémunération		Autres recettes (précisez)	
Autres impôts et taxes		-	
		-	
<b>64- Charges de personnel</b>		-	
Rémunération des personnels			
Charges sociales		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
Autres charges de personnel			
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>66- Charges financières</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)</b>		<b>79 - transfert de charges</b>	
<b>SOUS-TOTAL DES CHARGES</b>		<b>SOUS-TOTAL DES PRODUITS</b>	
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations et dons en nature	
Personnel bénévole			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	

Subvention sollicitée pour l'année 2022 : ..... euros

**Le Président**

**cachet de l'association**

**Le Trésorier**

(noms en lettres capitales, suivi de la mention "Certifié sur l'honneur sincère et véritable" + signature)

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

**Je soussigné(e),** (nom et prénom)

**Représentant(e) légal(e) de l'association,**

- certifie que l'association est légalement déclarée
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que les cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;

**demande une subvention numéraire d'un montant total de** €

- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée :

**Au compte bancaire ou postal de l'association :**



**Joindre obligatoirement un R.I.B**

- certifie que la subvention, si elle est accordée sera utilisée dans le cadre de projets et activités présentés dans cette demande.

**En cas de non-réalisation du programme d'activités, le remboursement de la subvention en totalité ou en partie pourra être exigé par la Ville.**

Fait le : \_\_\_\_\_ , à \_\_\_\_\_

Signature :

### Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441 du code pénal.

Nous vous informons que le responsable du traitement de vos données personnelles est le Maire de la Ville de Houilles, dont le siège social se situe au 16 rue Gambetta, CS 80330, 78800 Houilles. Vos données personnelles sont recueillies dans le cadre du traitement de la présente demande de subvention. Elles sont conservées pendant 10 ans en cas d'octroi d'une subvention et 5 ans dans le cas contraire. Le recueil de ces données est obligatoire, à défaut, aucune subvention ne sera versée. Les destinataires de ces données sont les services de la Ville de Houilles. Conformément à la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité et d'effacement de vos données. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort. Pour exercer ces droits, veuillez-vous adresser à : [rgpd@ville-houilles.fr](mailto:rgpd@ville-houilles.fr) ou envoyer un courrier à RGPD, Mairie de Houilles, Hôtel de Ville, 13 rue Gambetta, BP 120, 78805 Houilles Cedex. Une copie d'un titre d'identité sera à joindre à la demande. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

## DOCUMENTS À JOINDRE

Pour que votre dossier soit instruit, merci de joindre **OBLIGATOIREMENT** les pièces suivantes à votre dossier de demande de subvention (case à cocher pour récapitulatif) :

- Un relevé d'identité bancaire** : aucune subvention ne pourra être versée si l'association n'est pas titulaire d'un compte, il s'agit d'un compte ouvert au nom de l'association et non à celui d'un dirigeant ou d'un responsable
- Le rapport d'activité de l'exercice précédent accompagné du procès-verbal de votre dernière assemblée générale** : signé par les membres du bureau
- Le compte de résultat et le bilan de l'association de l'année 2021** : signés par le trésorier et le président (et éventuellement le vérificateur des comptes ou commissaire aux comptes)
- Présentation de la trésorerie de l'association** : joindre copie des trois derniers relevés de tous les comptes
- Le budget prévisionnel** : équilibré et signé par le trésorier et le président
- Copie des statuts, de la publication au journal officiel et du récépissé de déclaration de l'association**
- L'attestation URSSAF** pour les salaires, le cas échéant
- L'attestation de responsabilité civile**

*La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.*